



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE
L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le vendredi 15 juillet 2011



Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Navires du futur »

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, Thierry MARIANI, ministre des Transports et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt dans le cadre des investissements d'avenir piloté par l'ADEME et dédié aux navires du futur.

Placée au 6^e rang mondial et dans un contexte de forte concurrence, l'industrie navale française se doit impérativement de rester compétitive. Pour cela, les filières maritimes, fluviales et de plaisance ont à relever plusieurs défis majeurs notamment liés à la raréfaction du pétrole, à la croissance des échanges mondiaux ainsi qu'aux impacts environnementaux qu'elles auront à anticiper.

Le navire du futur, **économe, propre, sûr et intelligent** devra :

- Permettre un gain très important sur la consommation d'énergie actuelle ;
- Anticiper la réglementation en matière de protection de l'environnement sur sa durée de vie et garantir un recyclage dans des conditions économiques acceptables ;
- Améliorer les standards de sécurité, de sûreté et de confort de l'équipage, des passagers et de la cargaison au cours d'activités courantes comme en situations extrêmes (tempêtes, piraterie, etc.) ;
- Assurer l'optimisation de la navigation, des consommations, des émissions et des opérations courantes et critiques du navire.

Cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) concerne les **bateaux et navires** du domaine civil ayant une **fonction commerciale de transport** maritime ou fluvial (personnes, marchandises, etc.), ou encore une **fonction de travail** (pêche, maintenance, surveillance, etc.) ou enfin une **fonction de loisir** (plaisance), ainsi que leurs **équipements** à bord (hors équipements spécifiques des navires de travail).



Pour chacune des technologies ou solutions proposées, les **démonstrateurs**¹ permettront de :

- Valider leurs performances économiques, environnementales, et sociales ;
- Valider leur compatibilité avec la flotte, les infrastructures portuaires et fluviales, existantes ou anticipées ;
- Valider leur conformité avec les réglementations existantes ou les évolutions identifiées ;
- Préparer une industrialisation intégrée aux procédés industriels permettant d'optimiser leur coût de conception, de construction et de maintenance.

Les travaux éligibles à cet appel à manifestations d'intérêt porteront non seulement sur **les techniques, les procédés, les méthodes et les produits** mais aussi sur **les services, les modèles d'affaire et la logistique**. Sont également ciblées les innovations organisationnelles correspondant à de nouvelles coopérations entre agents économiques.

Enfin, le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de l'excellence des projets présentés.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 janvier 2012

Volet développement durable des investissements d'avenir

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte ;
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées ;
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux ;
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception ;
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture ;
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant ;
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :

investissement-avenir.gouvernement.fr

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : 01 40 81 72 36
Cabinet de François BAROIN : 01 53 18 42 96
Cabinet de Laurent WAUQUIEZ : 01 55 55 84 32
Cabinet d'Eric BESSON : 01 53 18 45 13
Cabinet de Thierry MARIANI : 01 40 81 77 57
Commissariat général à l'Investissement : 01 42 75 64 43
ADEME : 01 40 41 55 01



¹ Support à l'expérimentation des technologies ou solutions innovantes, testées à quai, en site dédié, en bassin ou par simulations, à l'échelle réduite ou réelle.